

L'EMBALLLEMENT DES TÉLÉCONSULTATIONS SOUS LA LOUPE DU CATEL

« TIRER DES ENSEIGNEMENTS POUR QUE LA DYNAMIQUE SE POURSUIVE »

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec un volume de téléconsultations multiplié par 25, la télémédecine est, aujourd'hui, l'un des grands gagnants de la crise sanitaire. Un mouvement appelé à se poursuivre, estime Pierre Traineau, co-fondateur et Directeur Général du CATEL, centre de ressources et d'expertise en santé connectée, sous réserve de tirer profit des leviers mis en lumière par les conditions dérogatoires accordées au titre de l'épidémie. **Par Joëlle Hayek**



Pierre Traineau, co-fondateur et Directeur Général du CATEL

La télémédecine, à laquelle le CATEL se consacre depuis plus de 20 ans, a connu un formidable coup d'accélérateur avec la crise sanitaire. Pouvez-vous nous en parler ?

Pierre Traineau : L'épidémie de Covid-19 s'est en effet traduite par le développement exponentiel des téléconsultations. Pas moins d'un million d'actes ont été enregistrés par l'Assurance Maladie durant les premières semaines du mois d'avril, au plus fort de la crise sanitaire, contre 40 000 en février. Un quart des consultations médicales ont donc été réalisées à distance, favorisées par des assouplissements accordés à titre dérogatoire et qui ont permis de lever de nombreux freins – nous saluons d'ailleurs à ce titre la grande réactivité des institutions sanitaires. Les opérateurs privés ont eux-aussi été au rendez-vous, proposant, pour beaucoup, la gratuité de leurs services pendant l'épidémie. Le recours massif à la télémédecine n'a, enfin et surtout, pas pu se faire sans l'engagement des professionnels de santé et des

patients qui, devant l'urgence vitale de la distanciation physique, ont su se saisir de cette nouvelle pratique.

Ce sont autant de développements qui ont initié une nouvelle réflexion au sein du CATEL.

Cet emballement positif quelque peu imprévu mérite en effet que l'on s'y attarde pour ne pas en revenir à la situation antérieure. Des enseignements doivent donc être tirés pour que la dynamique se poursuive, y compris lorsque les conditions dérogatoires accordées au titre de l'épidémie seront levées. Le CATEL a donc souhaité engager des travaux avec l'ensemble des parties prenantes – professionnels de santé et patients-citoyens – pour pouvoir conduire, ensuite, des actions de lobbying d'intérêt général. Nous avons, pour cela, constitué un Collectif Téléconsultation, sous l'égide de la Société xc de référence qui seront partagés avec tous les acteurs publics et privés, professionnels et usagers. Les premiers résultats de ces travaux ●●●

“CONSTRUIRE UN CADRE COMMUN QUI VIENDRA NOURRIR LA RÉFLEXION NATIONALE”

●●● seront présentés le 25 juin prochain, lors de la journée d'action CATEL Visio.

Pouvez-vous nous présenter les travaux du Collectif Téléconsultation ?

Nous envisageons 5 axes de travail. D'abord, l'élaboration de recommandations à destination de l'Assurance Maladie et du Ministère de la Santé, portant, notamment, sur la revue des conditions dérogatoires : les mesures qu'il serait opportun de maintenir hors période de crise, les ajustements à y apporter, etc. Le Collectif produira ensuite des indications destinées aux professionnels de santé, afin qu'ils puissent être guidés à bon escient entre téléconsultation et consultation en présentiel. D'autres documents seront plus particulièrement destinés aux patients, pour mettre en lumière la valeur ajoutée de la téléconsultation en fonction des cas de figure, par exemple pour les patients chroniques. En quatrième lieu, nous élaborerons des tableaux de bord pour mieux identifier les contextes d'usage des téléconsultations – par exemple la place de la téléassistance médicale en complément d'une téléconsultation. Enfin, nous souhaitons produire un comparatif revenant sur les actions mises en œuvre à l'étranger durant la crise sanitaire, pour nous inspirer de ces expériences mais aussi valoriser nos réussites.

Les premiers travaux seront, ainsi que vous l'avez évoqué, rendus publics à l'occasion de CATEL Visio. Pouvez-vous nous dévoiler certaines préconisations ?

Le Collectif a déjà identifié trois pistes prioritaires, en écho aux conditions dérogatoires mises en place durant la crise

épidémique. Le recours aux consultations par téléphone devrait à notre sens être maintenu dans certaines situations. En effet, et la crise l'a d'ailleurs bien démontré, ce n'est pas tant l'outil technologique qui prime que l'assurance, pour le médecin, de pouvoir recueillir l'ensemble des informations nécessaires au diagnostic et, pour le patient, d'être étroitement associé à la décision thérapeutique, et cela dans le respect des règles en matière de sécurité et de traçabilité. Si ces conditions sont réunies, la téléconsultation pourrait tout aussi bien s'effectuer par téléphone. De la même manière, le recours à la téléconsultation pour les primo-rendez-vous devrait également être maintenu, par exemple pour des consultations de spécialistes et sous réserve de maintenir voire renforcer la place du médecin traitant.

Le remboursement des téléconsultations à 100% a, pour sa part, représenté un levier important dans le développement de ces actes.

Avec l'ensemble de ces dérogations, cette disposition a en effet induit en particulier une diminution du recours aux urgences hospitalières. Le moment est opportun d'identifier comment, en situation redevenue normale, la téléconsultation peut contribuer à désengorger les urgences. En tout état de cause, le Collectif Téléconsultation s'attache à rechercher un équilibre entre des intérêts parfois divergents grâce à une meilleure compréhension mutuelle des différentes parties prenantes. Ce consensus permettra, nous l'espérons, de construire un cadre commun qui viendra nourrir la réflexion nationale. ●



Le Dr Luc Teot, Président du CATEL

Président du CATEL, le Dr Luc Teot a longtemps dirigé le département de chirurgie plastique du CHU de Montpellier avant de prendre la tête de sa Fédération de Télémédecine. Il raconte : « Nous avons, dès 2011, créé un réseau ville-hôpital pour la prise en charge, à domicile, des plaies complexes chroniques, ce qui impose donc le recours aux outils de télémédecine. Nous avons ici été soutenus par l'ASIP Santé, puis par l'ARS à partir de 2018 pour une généralisation, dans le cadre de l'article 51, à la région Occitanie. Dans le Languedoc-Roussillon, notre périmètre initial, l'épidémie a agi comme un accélérateur : nous sommes passés de 30 nouveaux patients par semaine à 30 nouveaux patients par jour ! ». Le chirurgien s'est donc interrogé sur les enseignements à en tirer pour accompagner ces nouvelles pratiques. « La télémédecine avait du mal à entrer dans les mœurs... jusqu'à la crise sanitaire et les mesures dérogatoires, qui ont en quelque sorte ouvert le champ des possibles. Le CATEL doit donc accompagner cette évolution, en identifiant des leviers et proposant des aménagements pour que le mouvement se poursuive. C'est pourquoi j'ai souhaité la création de ce Collectif Téléconsultation, qui s'inscrit dans la continuité de nos missions d'intérêt général ».

📌 **CATEL Visio se tiendra le 25 juin 2020. Au programme, les seniors et la santé numérique au cœur des territoires, mais aussi les enseignements à tirer de la crise du Covid-19. Informations et inscriptions sur catelvisio.fr et smart-bear.fr. Plus d'infos sur les travaux du collectif Téléconsultation : teleconsultez.fr**